



la Nuit des
Veilleurs

Nuit des veilleurs 2018

10 VICTIMES À PORTER DANS VOS PRIÈRES

Ils sont sahraoui, tunisien, bahreïni, mexicain, américain, vietnamien, rwandais, gabonais, mauritanien, chinois.

Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention. Pour leurs convictions, pour leur engagement politique, pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, pour ce qu'ils sont.

Pour les faire taire, pour les faire parler.

Sans raison.

Dans la nuit du
26 juin 2018 ...

Soutenez-les

Bahreïn

Abdulhadi Al Khawaja

Défenseur des droits de l'homme dano-bahreïni, fondateur du Centre bahreïni pour les droits de l'homme et ancien coordinateur de l'ONG internationale de défense des droits de l'homme Frontline. Il purge actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité dans la prison de Jaw.

Abdulhadi Al Khawaja a été arrêté sans mandat le 9 avril 2011. Violenté au cours de son arrestation, il a ensuite été détenu incommunicado et torturé avant d'être présenté pour la première fois devant un juge le 8 mai. Le jour de l'audience, il est apparu complètement défiguré. Selon sa famille, il présentait notamment des points de suture au dessus de l'œil gauche. Le côté gauche de son visage était enflé et tuméfié. Il leur a expliqué que courant avril, il avait dû subir une opération chirurgicale de 4h en raison d'une fracture à la mâchoire.

Le 22 juin 2011, la Cour de sûreté nationale l'a condamné à la prison à perpétuité pour tentative de renverser la monarchie et incitation à la haine contre le régime, sur la base d'aveux extorqués sous la torture. 12 autres opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme bahreïnis ont été condamnés avec lui, tous poursuivis en raison de leur engagement dans le mouvement de protestation débuté mi-février 2011 dans le contexte du Printemps arabe.

La peine a été confirmée à plusieurs reprises par la Cour de sûreté nationale puis par des tribunaux civils. Aucune enquête n'a jamais été diligentée à la suite de ses allégations de torture pourtant confirmées par la Commission d'enquête indépendante bahraïnienne créée par le roi en 2011 et composée d'experts internationaux.



Après six années d'incarcération dans des conditions inhumaines et dégradantes, l'état de santé d'Abdulhadi Al Khawaja se détériore. Il a déjà mené plusieurs longues grèves de la faim pour dénoncer les conditions de détention des prisonniers et le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme au Bahreïn. Chacune de ces grèves a été suivie de représailles. Il a plus que jamais besoin de notre soutien.

Vous pouvez adresser un courrier de soutien à Abdulhadi Al Khawaja, de préférence en anglais.

Priez pour lui !

**Pour écrire
à Addulhadi :**

**ACAT-France
Action Abdulhadi Al Khawaja
Responsable Maghreb / Moyen-Orient
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

Maroc

Naâma Asfari

Infatigable défenseur des droits de l'homme sahraoui. Il va bientôt entamer sa neuvième année d'emprisonnement. Neuf ans sur une peine de 30 ans prononcée pour le punir de son activisme en faveur des droits de l'homme et de l'autodétermination du Sahara occidental. Naâma Asfari a été arrêté le 7 novembre 2010, soit la veille du démantèlement du camp de protestation érigé un mois plus tôt par des Sahraouis résidant au Sahara occidental occupé pour dénoncer les discriminations dont ils sont l'objet de la part des autorités marocaines. Torturé pendant sa garde à vue puis transféré dans une prison située sur le territoire marocain, il a été condamné le 16 février 2013 par le tribunal militaire marocain pour association de malfaiteurs et complicité du meurtre de onze soldats marocains décédés le lendemain de son arrestation. 23 autres militants sahraouis ont été condamnés à ses côtés, tous sur la base d'aveux forcés.

En août 2016, sous la pression internationale, la Cour de cassation a fini par casser la condamnation des accusés pour manque de preuve, renvoyant l'affaire pour un nouveau jugement devant un tribunal civil.



Le 19 juillet 2017, après sept mois d'un procès ubuesque marqué par de nombreuses irrégularités, la Cour d'appel de Rabat a confirmé la condamnation de Naâma Asfari et de la plupart de ses co-accusés.

Ce verdict est tombé. Pourtant peu de temps avant le début du procès, le Comité des Nations unies contre la torture, sur plainte de l'ACAT, avait condamné le Maroc pour la torture de Naâma Asfari, ordonnant au Maroc de lui rendre justice. En janvier 2018, la Fondation ACAT a décerné à Naâma Asfari le prix Engel Dutertre. Un prix remis à son épouse, Claude Mangin, elle aussi militante pour le respect des droits des sahraouis qui œuvre sans relâche pour que les prisonniers politiques de Gdeim Izik ne sombrent pas dans l'oubli.

Vous pouvez écrire un courrier de soutien à Naâma Asfari et l'envoyer directement à l'ACAT qui le fera suivre à son épouse.

**Pour écrire
à Naâma :**

**ACAT-France
Action Naama Asfari
Responsable Maghreb / Moyen-Orient
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

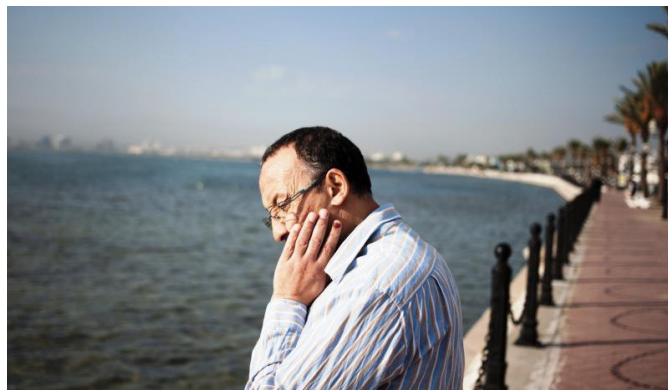
Priez pour lui !

Tunisie

Rached Jaïdane

En 1993, Rached Jaidane, enseignant à l'université en France, se rend en Tunisie pour assister au mariage de sa sœur. Le 29 juillet, des agents de la Sûreté de l'État l'interpellent à son domicile, en pleine nuit et sans mandat. S'ensuivent 38 jours de détention au secret et de tortures au ministère de l'Intérieur sous la supervision directe de hauts responsables du régime sécuritaire de Ben Ali. Rached Jaidane est interrogé sur ses liens présumés avec un responsable du parti islamiste Ennahda vivant en exil en France. Sous les coups, il finit par signer, sans les lire, des aveux dans lesquels il reconnaît notamment avoir fomenté un attentat contre le parti de Ben Ali. 3 ans plus tard, Rached Jaïdane est condamné à 26 ans de prison à l'issue d'un procès de 45 minutes.

Il sera libéré en 2006, après 13 ans de torture et mauvais traitements dans les geôles tunisiennes. Ce n'est qu'après la révolution, en 2011, qu'il peut enfin porter plainte. L'enquête pour torture est bâclée. Les tortures indescriptibles qu'il a subies sont qualifiées de simple délit de violence passible d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement, au motif que le crime de torture n'existait pas dans le code pénal au moment des faits. Pourtant, bien d'autres options s'offraient au juge pour qualifier les faits de crime. Le procès est sans cesse reporté. Le verdict tombe en avril 2015 : prescription ! Les faits sont considérés comme trop anciens. Deux ans plus tard, à la suite d'une plainte déposée par l'ACAT et TRIAL international, le Comité des Nations unies contre la torture condamne la Tunisie pour la torture de Rached Jaïdane et l'impunité recouvrant ce crime.



Le Comité, estimant que le fait de retenir la prescription constitue une violation de la Convention contre la torture, ordonne à la Tunisie de diligenter une nouvelle enquête et de juger les tortionnaires pour un crime reflétant la gravité des faits.

Malgré cette décision onusienne, en décembre 2017, la Cour d'appel de Tunis confirme la décision de prescription. Cette décision non seulement anéantit les espoirs de justice de Rached Jaïdane, mais plus généralement referme la chape de plomb sur les crimes du passé subis par des milliers de ses concitoyens torturés sous les règnes de Ben Ali et de Bourguiba. C'est ainsi tout le processus de justice transitionnelle qui se trouve compromis. Son avocate a fait un pourvoi en cassation. L'ACAT œuvre à ses côtés pour que plus de 25 ans après sa torture, justice soit enfin rendue à Rached Jaïdane.

Vous pouvez écrire un courrier de soutien à Rached Jaïdane et l'envoyer directement à l'ACAT qui le lui fera suivre.

Priez pour lui !

**Pour écrire
à Rached :**

**ACAT-France
Action Rached Jaïdane
Responsable Maghreb / Moyen-Orient
7, rue Georges Lardennois**

États-Unis

Daniel Gwynn

Condamné à mort en Pennsylvanie en 1995. Il est accusé d'avoir mis le feu à un foyer de sans-abris dans lequel une femme a péri. Il est revenu sur ses aveux à la police, obtenus sous la contrainte et alors qu'il était en sevrage de drogues dures. Un professeur de droit a révisé son dossier : il estime que la confession de Daniel contient beaucoup d'imprécisions et qu'il n'existe aucune preuve permettant de la corroborer. Pour cause : il n'y a eu aucune enquête après que Daniel a signé ses aveux. Pourtant, les résidents du foyer ont informé les autorités qu'un certain « Rick » les avaient menacés de mort peu avant l'incendie parce qu'ils avaient témoigné contre lui dans une affaire de meurtre. Daniel a aujourd'hui 48 ans.



Il a passé 23 ans dans le couloir de la mort dans des conditions très dures. Il passe la majorité de son temps à l'isolement cellulaire, une pratique assimilable à une torture parce qu'elle provoque des souffrances morales et physiques graves. Daniel fait partie du programme ACAT de correspondance avec des condamnés aux États-Unis.

Vous pouvez lui écrire (la prison n'accepte que les courriers en anglais dans des enveloppes blanches mentionnant l'adresse de l'expéditeur/ rice).

**Pour écrire
à Daniel :**

**Daniel Gwynn CW5713
S.C.I. Greene
175 Progress Dr
Waynesburg PA 15370 États-Unis**

Priez pour lui !

Mexique



Roberto Carlos Ruíz Hernández

Migrant hondurien, a été arrêté à Arriaga, Chiapas, en mai 2013 alors qu'il partait pour les États-Unis. Il a été torturé : insultes, menaces, coups, tentatives d'asphyxie avec un sac plastique et simulacres de noyade. Il a dû laisser ses empreintes sur des documents qu'il n'a pas pu lire. Puis, il s'est retrouvé condamné à 5 ans de prison pour « extorsion » d'autres migrants. Roberto Carlos a dénoncé ces tortures.

Un examen médical, réalisé en 2015, a conclu à la vraisemblance de ces allégations. Il n'y a pourtant eu aucune enquête. Il n'existe aucune déposition des migrants auxquels Roberto Carlos est supposé avoir dérobé des biens. Aucune confrontation n'a été possible non plus.

Roberto Carlos aurait dû bénéficier d'une libération anticipée en février 2017 qui n'a pas été respectée. Il a entrepris plusieurs grèves de la faim pour faire reconnaître son innocence et valoir ses droits. Cela a eu des répercussions sur sa santé mais l'administration pénitentiaire ne lui apporte pas les soins nécessaires.

Vous pouvez lui écrire, par le biais de l'association mexicaine qui le soutient.

Priez pour lui !

**Pour écrire
à Roberto Carlos :**

**Centro de derechos humanos Fray Bartolomé de
las Casas
Calle Brasil 14
Barrio Mexicanos
29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, Mexique**

Gabon

Bertrand Zibi Abeghe



Opposant politique gabonais, est détenu à la maison centrale de Libreville depuis le 31 août 2016. Après huit mois de détention provisoire, la justice gabonaise lui a indiqué, le 25 septembre 2017, qu'il était accusé de « détention illégale d'une arme à feu » et de « séquestration et non-assistance à personne en danger ». Il n'a toujours pas été jugé. Mi-janvier 2018, à la suite d'une fouille de la cellule commune où il était détenu, un téléphone portable aurait été retrouvé. Bertrand Zibi Abeghe aurait été accusé d'en être le propriétaire.

Dans la foulée, il aurait été enchaîné, encagoulé et environ dix hommes seraient venus le tabasser, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Ses avocats, qui lui ont rendu visite le 17 janvier, ont trouvé Bertrand Zibi Abeghe, le regard hagard, marchant avec difficulté, de nombreux hématomes sur le corps. Il leur a indiqué qu'il n'avait ni bu ni mangé depuis trois jours. Les avocats de Bertrand Zibi Abeghe ont déposé plusieurs demandes de liberté provisoire que le juge d'instruction a, chaque fois, rejetées.

Pour Maître Jean-Paul Méthode Imbong Fady, avocat de la défense, le dossier de son client est vide. Bertrand Zibi Abeghe est un prisonnier politique, détenu pour avoir eu l'outrecuidance de démissionner du parti au pouvoir devant le président de la République Ali Bongo, en pleine campagne électorale en vue de sa réélection.

Priez pour lui !

**Nous n'avons pas reçu d'adresse
pour écrire à Bertrand.**

Mauritanie

Abdellahi Matalla Saleck et Moussa Bilal Biram



Militants de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA). Ils sont détenus, depuis le 19 décembre 2016, dans la prison de Bir Moghreïn, un établissement pénitentiaire de haute sécurité isolé en plein désert, dans le grand Nord de la Mauritanie. Eloignés à plus de 1 200 km de leurs domiciles de Nouakchott, ils sont coupés du monde et ne reçoivent jamais de visite.

Le 18 novembre 2016, Messieurs Saleck et Biram ont été condamnés sans preuves à trois ans de prison dont un avec sursis, pour avoir participé à Nouakchott à un rassemblement destiné à défendre les habitants d'un bidonville contre une expropriation, qui a dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre.

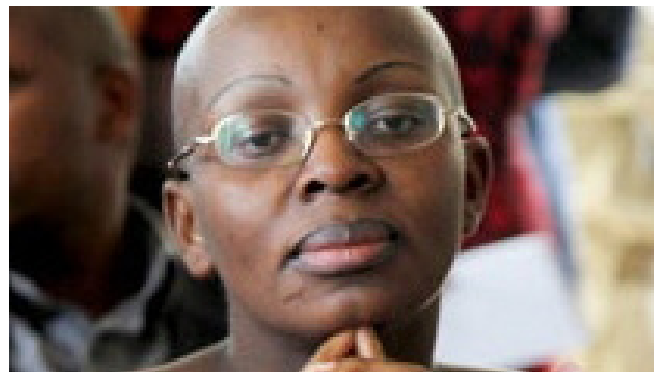
Ces deux hommes ont toujours nié leur participation à cette manifestation, qui s'est tenue fin juin 2016, et estiment que leur châtement correspond à une mesure d'intimidation visant l'IRA. Début juillet 2016, durant leur garde-à-vue, ils ont fait l'objet de tortures. Aucune enquête n'a été diligentée à ce sujet. L'IRA-Mauritanie a été créée en 2008 : les autorités mauritaniennes n'ont toujours pas reconnu son statut d'association malgré plusieurs demandes en ce sens.

Depuis plusieurs années, les membres de l'IRA font l'objet d'une vague ininterrompue d'intimidations, d'arrestations et de harcèlements judiciaires destinés à réduire à néant cette organisation.

Priez pour eux !

**Nous n'avons pas reçu d'adresse
pour écrire à
Abdellahi Matalla et Moussa.**

Rwanda



Victoire Ingabire

L'opposante Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées Inkingi (FDU-Inkingi), croupit en prison depuis octobre 2010. Sur la base d'aveux de témoins, extorqués sous la torture, elle a été condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison par la Cour suprême pour « minimisation de génocide » et « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre ». Sa demande d'appel – rejetée – n'a jamais donné lieu à une procédure équitable, conforme au droit international.

Exilée pendant dix-sept ans aux Pays-Bas notamment durant le génocide, Victoire Ingabire a eu le malheur de rentrer au Rwanda pour se présenter aux élections présidentielles de 2010 face au président sortant Paul Kagame, au pouvoir depuis 1994.

En 2016 et 2017, deux institutions internationales indépendantes, le Parlement européen et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), ont dénoncé la détention politique de Victoire Ingabire. Pourtant le régime de Paul Kagame reste inflexible : cette opposante doit rester et restera en prison. Dans sa résolution du 6 octobre 2016, le Parlement européen, a rappelé que « de graves irrégularités ont entaché le procès en première instance de Victoire Ingabire qui n'a pas été jugée de manière équitable ». Dans un arrêt datant du 24 novembre 2017, la CADHP a reconnu la violation de son droit à la défense tout au long de la procédure et de son droit à la liberté d'expression.

La CADHP a également indiqué que rien dans les déclarations de Victoire Ingabire « ne nie, ni ne minimise le génocide » perpétré contre les Tutsis en 1994.

Priez pour elle !

**Nous n'avons pas reçu d'adresse
pour écrire à Victoire.**

Chine

Wu gan

Le militant des droits de l'homme Wu Gan, 44 ans, a été condamné à huit ans de prison pour « subversion » le 26 décembre 2017 et indique avoir été torturé.

Wu Gan a été arrêté en mai 2015 alors qu'il travaillait pour un cabinet d'avocats à Pékin. Il prenait alors part à une manifestation dénonçant une erreur judiciaire dans une affaire passible de peine de mort. Il a été officiellement accusé « d'incitation à la subversion du pouvoir de l'État », accusation classique touchant la société civile dès lors qu'elle critique des atteintes commises par les autorités.

Ce militant, célèbre en Chine depuis 2009, est reconnu pour ses méthodes innovantes, qui consistent à lier les actions en ligne et sur le terrain, à mettre en lumière les violations des droits de l'homme et à collecter des fonds sur Internet pour financer ses activités.



Avant son procès à huis clos qui s'est déroulé le 14 août 2017, Wu Gan a été détenu pendant plus de 28 mois sans pouvoir communiquer avec sa famille. Il a fait part d'actes de torture et cite 13 agents qui l'auraient torturé durant sa détention.

Priez pour lui !

**Pour soutenir Wu Gan
Ecrivez aux autorités**

Vietnam



Nguyễn Ngọc Như Quỳnh

Alias Mẹ Năm (Mère champignon) est une bloggeuse et militante vietnamienne condamnée pour avoir osé critiquer le pouvoir en place.

Détenue dans un lieu secret pendant 10 mois entre octobre 2016 et août 2017, sans aucun contact avec le monde extérieur, personne ne sait quelles pressions ou sévices éventuels elle a subis, mais cette seule détention au secret est déjà un traitement constitutif de torture. Lauréate de plusieurs prix internationaux récompensant son travail en faveur des droits fondamentaux, elle a été condamnée à 10 ans de prison pour avoir publié sur Facebook des articles critiques sur la politique du gouvernement vietnamien. Son procès a été tenu à huis clos et de manière inéquitable. Son avocat a été radié du barreau de manière fallacieuse.

À l'exception d'une visite de cinq minutes la veille de son procès et deux brèves visites après sa condamnation à 10 ans de prison en juin 2017, elle n'a quasiment pas de contact avec sa mère et ses enfants. La santé de Quỳnh s'est dégradée en prison. Elle n'arrive plus à dormir à cause de violents maux de têtes et de crampes dues au froid. Elle souffre aussi d'un problème de main. Sa mère a bien essayé de lui faire parvenir des traitements pour sa main, de la nourriture, des vêtements ainsi qu'une bible et un recueil de cantiques que Quỳnh avait demandés : les autorités de la prison ont refusé. La seule lecture autorisée est « Le peuple », journal officiel du parti.

Le 7 février 2018, Quỳnh a été transférée dans une prison de la province de Thanh Hoa, un établissement réputé pour ses mauvaises conditions de détention. Sa mère n'a été informée de ce transfert qu'a posteriori, alors qu'elle s'était rendue à la prison de Nha Trang pour rendre visite à Quỳnh à l'occasion du Têt, le Nouvel An vietnamien. Elle devra désormais se rendre à l'autre bout du pays et parcourir plus de 1000 kilomètres pour rendre visite à sa fille.

La famille fait l'objet d'une surveillance quotidienne par les autorités et les enfants seraient repliés sur eux-mêmes, perturbés par l'absence de leur mère.

Pour écrire à Mé Nam :
Nguyễn Thị Tuyết Lan
24 Đặng Tất
Phường Vĩnh Phước, tp Nha Trang
Việt Nam

Priez pour elle !